



51674



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/CM.13/59

22 avril 1987

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Vingt-deuxième session de la Commission/
treizième réunion de la Conférence
des ministres

Addis-Abeba (Éthiopie)

23 - 27 avril 1987

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DE LA SEPTIÈME RÉUNION DE LA CONFÉRENCE
DES MINISTRES DES PAYS AFRICAINS LES MOINS AVANCÉS**

A. PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX

1. La septième réunion de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés s'est tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) les 21 et 22 avril 1987. A l'ouverture de la réunion des allocutions ont été prononcées par : le Camarade Mersie Ijigu, membre du Comité central du Parti des travailleurs d'Ethiopie et Ministre chargé de la planification générale; M. Ide Oumarou, Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine; et M. Adebayo Adedeji, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.

2. Ont participé à la réunion les représentants des pays suivants : Burundi, République centrafricaine, Tchad, Comores, Djibouti, Guinée équatoriale, Ethiopie, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Malawi, Mali, Niger, Rwanda, Sierra Leone, Soudan, République-Unie de Tanzanie, Togo et Ouganda.

3. Des observateurs des Etats ci-après Membres de l'ONU ont participé à la réunion : Chine, Finlande, France, Gabon, Corée et Mozambique.

4. Ont également participé à la réunion les organes et institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales ci-après : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation internationale du Travail (OIT), Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA), Organisation de l'unité africaine (OUA), Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, Banque islamique de développement (BID), Autorité monétaire des Caraïbes orientales, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Union internationale des télécommunications (UIT), Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC), Banque africaine de développement (BAD), Organisation météorologique mondiale (OMM) et Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

5. La Conférence a élu le bureau suivant :

Présidente : Mme Amina Salam Alli, Ministre d'Etat aux affaires étrangères, chargée de la coopération internationale de la République-Unie de Tanzanie;
Vice-Président : M. Michael Malefetsane Sefali, Ministre de la planification du Lesotho; Rapporteur : M. Akreba Ghaldou, Chef du service de la planification au Ministère du Plan (Niger).

B. ORDRE DU JOUR

6. La Conférence a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion :

a) Allocution du Secrétaire exécutif;

- b) Allocution du Secrétaire général de l'OUA;
 - c) Allocution du Ministre de la planification du Gouvernement de l'Ethiopie socialiste.
2. Election du bureau.
 3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
 4. Examen du rapport de la sixième réunion du Comité intergouvernemental d'experts des pays africains les moins avancés sur les questions ci-après :
 - a) Admission de la Mauritanie au groupe des PMA;
 - b) Examen de la situation économique et sociale dans les pays africains les moins avancés (1985-1986);
 - c) Progrès réalisés dans l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action dans les pays africains les moins avancés;
 - d) Incidences des programmes d'ajustement structurel et de stabilisation sur la croissance et le développement à long terme dans les pays africains les moins avancés;
 - e) Examen des activités de la CEA pendant la période allant d'avril 1986 à avril 1987, de celles prévues pour le reste de 1987 et du programme de travail en faveur des pays africains les moins avancés pour la période biennale 1988-1989.
 5. Etude approfondie des structures intergouvernementales et du fonctionnement de l'ONU dans les domaines économique et social : décision 1987/112 adoptée par le Conseil économique et social à sa quatrième réunion le 6 février 1987.
 6. Date et lieu de la septième réunion du Comité intergouvernemental d'experts de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés.
 7. Examen et adoption du rapport de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés.
 8. Clôture de la réunion.

C. SEANCE D'OUVERTURE

7. Dans son allocution d'ouverture, le Camarade Mersie Ijigu, Ministre chargé de la planification générale du Gouvernement de l'Ethiopie socialiste a souhaité la bienvenue aux participants à la septième réunion de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés. Il a assuré les participants que le Gouvernement éthiopien ferait tout son possible pour rendre leur séjour à Addis-Abeba fructueux et utile.

8. M. Ijigu a indiqué que le sort des PMA faisait l'objet de débats intenses dans des instances internationales depuis près d'un quart de siècle, débats qui avaient sensibilisé la communauté internationale aux problèmes de développement. En dépit des priorités et recommandations du nouveau Programme substantiel d'action en vue de résoudre les problèmes socio-économiques des PMA, la rigidité structurelle des économies de ces pays avait anéanti tous les efforts faits en vue de parvenir à un développement significatif.

9. S'agissant des récents résultats économiques des PMA d'Afrique, il a indiqué que la réalisation d'un taux de croissance réel du PIB de 4,2 p. 100 en 1986 était en grande partie due à des conditions climatiques favorables et à des politiques pragmatiques adoptées pour stimuler la production agricole. La valeur ajoutée globale du secteur de l'agriculture s'était accrue de 5,5 p. 100 en 1986. Cependant, ce secteur reste caractérisé par une faible productivité, la menace de la désertification et une pression démographique sur les terres cultivables. Il a exhorté les PMA d'Afrique à affecter des ressources accrues au développement agricole qui constitue un important déterminant des perspectives du développement socio-économique des PMA. En ce qui concerne les programmes d'ajustement structurel et de stabilisation adoptés par certains PMA d'Afrique, il a déploré l'insuffisance du financement extérieur qui est une condition essentielle du succès de ces programmes.

10. S'agissant de l'environnement économique international défavorable, il a mentionné trois facteurs qui avaient compromis les efforts de développement des PMA. Premièrement la détérioration continue des termes de l'échange due principalement à la stagnation de la demande et des cours mondiaux des produits primaires tandis que les prix des biens manufacturés importés continuaient de monter. Deuxièmement, la croissance de la dette extérieure estimée actuellement à 39 milliards de dollars et le fardeau au titre du service de cette dette qui absorbe environ 25 p. 100 des recettes d'exportation des PMA. Troisièmement, l'insuffisance des mesures d'appui international, en particulier le faible niveau des flux d'aide annuels qui étaient loin d'atteindre les 8,6 milliards de dollars prévus par le NPSA en faveur des PMA d'Afrique. Les engagements des bailleurs de fonds au titre du NPSA en vue d'améliorer les modalités de l'aide ne s'étaient pas matérialisés étant donné que l'élément de libéralité au titre de l'APD était tombé de 89 p. 100 en 1983 à 85 p. 100 en 1985. A cet égard, il a signalé que les modalités d'octroi de l'assistance extérieure au niveau bilatéral étaient de plus en plus déterminées par les intérêts politiques et économiques des donateurs. Sur la base de ces observations, le Camarade Ijigu a souligné que les PMA d'Afrique et leurs homologues d'Asie et d'Amérique latine devraient continuer d'exercer des pressions sur la communauté internationale pour l'amener à respecter ses engagements au titre du NPSA.

11. Enfin, le Camarade Ijigu a donné un aperçu des objectifs de l'actuel plan triennal de l'Ethiopie pour le redressement économique (1986-1989) qui visent à augmenter la production alimentaire par la mise en oeuvre de programmes de développement rural intégré, à s'attaquer aux causes premières de la sécheresse par le reboisement et autres mesures connexes et à accroître la capacité d'acquisition de devises du pays.

12. Dans sa déclaration, le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a mentionné que la régularité de ces assises depuis l'adoption du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos en 1980 témoigne de la volonté et de la détermination des pays concernés à rechercher collectivement les voies et moyens de surmonter les graves obstacles internes et externes qui entravent leur développement économique et social. Les différents plans et programmes mis en oeuvre par les pays africains ont été compromis par les faiblesses structurelles de ces pays, l'ordre économique international actuel qui n'a pas fourni les financements extérieurs requis et la situation de l'Afrique comme continent assisté s'est aggravée au cours des années 80 et risque de l'être davantage pendant la décennie à venir.

13. Le Secrétaire général de l'OUA a ensuite tiré des leçons de la situation persistante de crise que connaissent les pays africains en général et surtout ceux d'entre eux qui font partie du groupe des moins avancés. Il s'agit, a-t-il dit : a) d'une meilleure mobilisation et d'une gestion efficace des ressources nationales conformément à l'esprit, à la philosophie du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos ainsi qu'à ceux du Programme prioritaire de redressement; b) du renforcement de la coopération et l'intégration économique pour que les pays concernés puissent assumer, aux plans individuel et collectif, leurs responsabilités et sacrifices dans leur processus de développement; et enfin c) d'une plus grande solidarité pour renforcer leur capacité de négociation des questions aussi cruciales que les cours des produits primaires, l'endettement extérieur et l'institution d'un nouvel ordre économique international.

14. Devant le tarissement progressif des apports extérieurs dont bénéficient les PMA africains, alors que la crise s'était étendue à l'ensemble du continent et le scepticisme des donateurs quant à la capacité des Etats africains à assurer une organisation rationnelle de leurs économies, il a invité les participants et au-delà toute l'Afrique à faire des choix pragmatiques dans la conception de leurs programmes de relance et de réhabilitation. Il a conclu en souhaitant que les travaux de cette Conférence soient couronnés de succès et apportent la preuve de la détermination et la foi des PMA africains à sortir de leur situation de crise économique et sociale.

15. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le Secrétaire exécutif les a informé que, sur la base des recommandations du Conseil économique et social (décision 1986/153 du 11 juillet 1985), l'Assemblée générale avait, lors de sa quarante-et-unième session, décidé d'inclure la Mauritanie dans la liste des pays les moins avancés par sa résolution 41/186 du 8 décembre 1986. Il a ajouté que cette décision portait le nombre total des PMA à 39 dont 27 situés en Afrique. Il a également évoqué un autre événement important, à savoir l'adoption par l'Assemblée générale, lors de sa session extraordinaire, du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990. Pour les pays africains les moins avancés, le coût total des programmes d'investissement au titre du programme des Nations Unies était de 29,8 milliards de dollars environ dont 17,77 milliards seraient probablement disponibles au cours de la période du programme. Il a ensuite lancé un appel aux bailleurs de fonds pour qu'ils aident les pays africains les moins avancés à mobiliser la différence de 12,03 milliards de dollars de manière à permettre la réalisation des objectifs du programme dans ces pays.

16. S'agissant de la septième session de la CNUCED, le Secrétaire exécutif a informé les participants que la réunion préparatoire régionale des ministres africains du commerce et du développement s'était tenue à Addis-Abeba du 16 au 18 mars 1987 afin d'examiner les propositions en vue de l'adoption d'une position africaine commune devant être négociée dans le cadre du Groupe des 77. Il a indiqué que ces propositions étaient contenues la Déclaration d'Addis-Abeba des ministres africains du commerce et du développement à l'occasion des préparatifs de la septième session de la conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement dans laquelle les ministres avaient réitéré les recommandations de l'examen global à moyen terme mi-parcours de l'application du nouveau Programme substantiel d'action en faveur des pays africains les moins avancés.

17. Examinant les résultats économiques des pays africains les moins avancés en tant que groupe au cours de la période 1985-1986, le Secrétaire exécutif a déclaré qu'il y avait eu un redressement économique global dans les PMA, le PIB réel ayant enregistré une croissance de 0,7 p. 100 en 1985 et, selon les estimations, de 4,2 p. 100 en 1986. Ces résultats s'expliquaient essentiellement par les bons résultats enregistrés dans le secteur de l'agriculture qui était le principal facteur déterminant la valeur ajoutée globale dans les PMA. Les bonnes conditions atmosphériques et les politiques pragmatiques adoptées par les gouvernements de PMA pour stimuler la production agricole avait entraîné un accroissement de la production agricole de 0,5 p. 100 en 1985 et de 5,5 p. 100 en 1986. Malgré ces améliorations, les PMA africains continuaient de faire face à des déficits budgétaires persistants, à des problèmes chroniques de balances des paiements et à un alourdissement du service de la dette extérieure.

18. Concernant les progrès accomplis dans l'application du nouveau Programme substantiel d'action dans la région africaine, le Secrétaire exécutif a déclaré que les PMA d'Afrique avaient pris des mesures concrètes sur ce plan mais que leurs efforts n'avaient pas suscité de la part de la communauté internationale l'action correspondante nécessaire pour honorer les engagements concernant les courants de ressources extérieures et d'autres mesures d'appui, en particulier celles liées à la stabilisation des coûts des produits de base et à l'allègement de la dette. Le montant total net des ressources financières décaissées (en dollars courants des Etats-Unis) est passé de 5,3 milliards en 1984 à 6,1 milliards en 1985, mais ce montant restait nettement en deçà du montant annuel minimal requis qui s'établissait à 8,6 milliards de dollars pour les PMA d'Afrique ainsi que le prévoyait le NPSA. Pour ce qui était de l'objectif de 0,15 p. 100 de leur PNB que les donateurs devaient, selon le NPSA, transférer au titre de l'APD en faveur des PMA, quatre pays membres de l'OCDE (Danemark, Norvège, Pays-Bas et Suède) avaient toujours atteint cette proportion tandis qu'un certain nombre de grands pays donateurs du Comité d'aide au développement (CAD) n'avaient pas fait grand chose dans ce cadre.

19. S'agissant des programmes d'ajustement structurel et de stabilisation adoptés par certains PMA d'Afrique, le Secrétaire exécutif a noté que les politiques qui accompagnaient ces programmes ne tenaient pas suffisamment compte des déficiences structurelles des économies de ces pays, déficiences qui étaient les causes profondes des déséquilibres endogènes et exogènes dans ces pays. Il était absolument nécessaire que les programmes d'ajustement et de stabilisation aillent de pair avec un ensemble bien dosé de politiques qui prendrait en

considération les problèmes particuliers des PMA, et non avec les mesures stéréotypées de régulation de la demande et de dévaluation habituellement préconisées et dont on faisait une condition de la signature des lettres d'intention et d'accords avec le FMI. Dans le cadre du mandat de la CEA consistant à conseiller les gouvernements africains sur les questions de développement, le secrétariat mettrait tout en oeuvre pour fournir, aux gouvernements qui en avaient besoin, des services consultatifs lors de la négociation de programmes soutenus par l'extérieur.

20. En conclusion, le Secrétaire exécutif a informé la Conférence que l'Assemblée générale des Nations Unies avait établi une commission spéciale chargée d'entreprendre une étude approfondie de la structure intergouvernementale et des fonctions de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social. Concernant la structure intergouvernementale de la CEA, il a indiqué que l'une des propositions soumises à la huitième réunion du Comité technique préparatoire plénier visait à abolir la Conférence des ministres des PMA d'Afrique. En lieu et place de cette conférence, il serait inscrit à l'ordre du jour de la session annuelle de la Commission un point sur les problèmes des pays africains les moins avancés et si besoin en était des réunions spéciales des groupes seraient convoquées dans le cadre du Comité technique préparatoire plénier ou de la Conférence des ministres. Enfin, il a précisé que cet arrangement permettrait de réaliser une économie considérable de temps et de ressources financières, sans que les travaux de fond de la Conférence s'en ressentent.

21. Au nom de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés à sa septième réunion, le Ministre de la planification de la République de Guinée a présenté une motion de remerciements au Gouvernement de l'Ethiopie socialiste pour la généreuse hospitalité réservée aux représentants depuis leur arrivée à Addis-Abeba. Au terme de la cérémonie d'ouverture le Président sortant a, au nom de la Conférence, souhaité la bienvenue à la Mauritanie en tant que vingt-septième membre du groupe des pays africains les moins avancés. Il a adressé ses remerciements à ses collègues pour le concours qu'ils lui avaient prêté au cours de son mandat.

D. Compte rendu des travaux

Examen du rapport de la sixième réunion du Comité intergouvernemental d'experts des pays africains les moins avancés (point 4 de l'ordre du jour)

22. Le Président de la Conférence a d'abord informé les délégués de l'admission de la Mauritanie comme 27ème membre du groupe des pays africains les moins avancés.

23. Présentant ensuite le rapport de la sixième réunion du Comité intergouvernemental d'experts des pays africains les moins avancés (E/ECA/CM.13/31), tenue du 9 au 11 avril 1987, le Président dudit Comité a indiqué que les travaux avaient porté sur les questions suivantes : a) l'examen de la situation économique et sociale dans les pays africains les moins avancés au cours de la période 1985-1986; b) les progrès réalisés par les PMA africains dans l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés; c) les incidences des programmes d'ajustement

structurel et de stabilisation sur la croissance et le développement à long terme dans les pays africains les moins avancés; ainsi que d) l'examen des activités de la CEA pour la période 1986-1987 et de celles prévues pour la période biennale 1988-1989.

24. L'étude des performances macro-économiques dans les PMA africains au cours de la période 1985-1986 a révélé que, malgré des flux nets de ressources extérieures par habitant de seulement 29,3, 29,9 et 33,9 dollars des E.-U. en 1983, 1984 et 1985 respectivement, le PIB du groupe avait enregistré en termes réels une augmentation de 0,7 p. 100 en 1985 et de 4,2 p. 100 en 1986. Ces tendances s'étaient traduites par un déclin du PIB par habitant de 1,9 p. 100 en 1985 et une remontée de 1,6 p. 100 en 1986. Cette reprise de la croissance globale a été largement le fait des bonnes performances du secteur agricole, principale source de valeur ajoutée dans les économies concernées, avec un taux d'accroissement en termes réels de 5,5 p. 100 en 1986 contre 0,5 p. 100 en 1985 qui a induit une croissance annuelle moyenne des industries manufacturières d'environ 2,6 p. 100. Ce dernier secteur qui reste dominé par les agro-industries a continué à être contraint par la faible capacité d'importer des PMA africains, qui n'a pas permis un approvisionnement régulier et suffisant en matières premières, pièces de rechange et produits énergétiques.

25. Le total des flux financiers allés aux PMA africains, bien que s'étant inscrit en hausse de 5,3 milliards de dollars des E.-U. en 1984 à 6,1 milliards de dollars des E.-U. en 1985, reste nettement inférieur aux besoins de financement extérieur fixés dans le NPSA à 8,6 milliards de dollars des E.-U. par an.

26. Pour remédier à leurs déficits budgétaires croissants et à l'alourdissement de leur dette publique extérieure passée de 28 milliards en 1985 à 39 milliards de dollars des E.-U. en 1986, les pays africains les moins avancés avaient déployé des efforts considérables, aussi bien dans le cadre des programmes d'ajustement structurel et de stabilisation financés par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ou en dehors de ces programmes. Les effets de redressement de ces mesures avaient été dans une large mesure compromis par le fait qu'elles ne s'adressaient qu'à des problèmes à court terme, les calamités naturelles telles que la sécheresse et les cyclones ainsi que par un environnement économique défavorable caractérisé entre autres par la détérioration constante des termes de l'échange et la montée du protectionnisme.

27. Après avoir passé en revue les actions menées par la CEA au cours de la période 1985-1986, le Comité a insisté sur la nécessité de mettre en place, au niveau régional, un comité interinstitutions qui serait chargé de coordonner la mobilisation et l'utilisation rationnelle des ressources humaines et financières des pays africains les moins avancés. Ceci représente une condition indispensable au succès de la mise en oeuvre du NPSA et du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. En concluant sa présentation, le Président du Comité a soumis à la Conférence des ministres une résolution sur les mesures à prendre en vue d'assurer la bonne exécution du nouveau Programme substantiel d'action dans les pays africains les moins avancés.

a) Examen de la situation économique et sociale dans les pays africains les moins avancés au cours de la période 1985-1986

28. La Conférence a examiné ce point en même temps que le document E/ECA/LDCs.7/EXP.6/2 y relatif. Au cours du débat qui a suivi, deux représentants ont félicité le secrétariat pour la qualité du travail accompli et attiré son attention sur les corrections et compléments d'information à apporter au texte sur l'évolution de la situation socio-économique de leur pays, alors qu'un autre a reformulé une partie du paragraphe 246 du document de référence en substituant "assistance bilatérale et multilatérale" à "AID et BADEA".

b) Progrès réalisés dans l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action dans les pays africains les moins avancés

29. Lors de la discussion de ce point, le représentant de l'OACI a indiqué que son organisation a participé à plusieurs tables rondes de bailleurs de fonds de même qu'elle a aidé des PMA africains à préparer leurs projets d'aviation civile. En mettant l'accent sur l'importance des transports aériens pour la promotion du commerce extérieur et du tourisme pour une plus grande génération de revenu, il a aussi réitéré la disponibilité de l'OACI à assister les PMA africains dans le domaine des transports aériens à travers les bureaux existant du Caire, à Dakar et à Nairobi.

30. La délégation de la CNUCED, tout en remerciant la Conférence pour l'invitation qui lui a été adressée de prendre part à ces travaux, a rappelé le rôle de pionnier qu'a joué son agence pour mobiliser des ressources en faveur des PMA avec notamment l'organisation de la Conférence de Paris, la revue globale à mi-parcours du NPSA et les travaux préparatoires en cours pour la CNUCED VII. Elle a signalé que cette dernière rencontre sera l'occasion d'appeler la communauté internationale à honorer les engagements d'aide pris à Paris aussi bien en volume qu'en modalités et réduire l'énorme écart qui existe entre ressources extérieures mises à la disposition des PMA et les besoins de ces derniers.

31. A propos du paragraphe 23 du rapport du Comité, l'observateur de la France a signalé à la Conférence que le nom de son pays a été omis dans la liste des donateurs qui ont atteint et/ou dépassé l'objectif de porter l'APD à 0,15 p. 100 de leur PIB. Selon lui, cet objectif a été réalisé depuis 1984 quand l'aide totale fournie aux PMA a représenté 0,154 p. 100 du PNB de son pays, pourcentage porté à 0,155 p. 100 en 1985 dont les 95 p. 100 sont allés aux PMA africains. L'aide financière totale apportée par la France aux pays en développement est ainsi passée de l'équivalent de 0,36 p. 100 du PNB de ce pays en 1980 à 0,54 p. 100 en 1985.

c) Incidences des programmes d'ajustement structurel et de stabilisation sur la croissance et le développement à long terme dans les pays africains les moins avancés

32. Une délégation a mentionné à propos du document de référence présenté sur ce point de l'ordre du jour, l'absence d'une analyse des incidences réelles des programmes d'ajustement structurel et de stabilisation sur la croissance et le développement économique et social des PMA africains. Elle aurait souhaité voir

figurer dans l'étude, une évaluation de l'efficacité de chacun des instruments de politique économique conseillés par le FMI et la Banque mondiale. Ceci faciliterait les négociations avec ces deux institutions et permettrait un échange d'expériences entre les PMA. Elle a enfin demandé de corriger la liste des pays ayant fait une série de dévaluations (paragraphe 27) car un pays de l'UNOA y a été inclus par erreur.

33. Un délégué a demandé la liste explicite des mesures équilibrées envisagées par le secrétariat pour contrebalancer les effets néfastes des programmes d'ajustement structurel et de stabilisation. Il a également attiré l'attention de la Conférence sur la nécessité d'ajouter les cyclones aux calamités naturelles mentionnées en raison de leur récurrence et de leurs effets destructeurs sur les économies de certains pays africains.

- d) Examen des activités de la CEA pendant la période allant d'avril 1986 à avril 1987, de celles prévues pour le reste de 1987 et du programme de travail en faveur des pays africains les moins avancés pour la période biennale 1988-1989

34. La Conférence a pris note du rapport du Comité intergouvernemental d'experts avec l'observation faite par un participant sur les critères de sélection des pays ayant bénéficié d'une assistance de la CEA.

- e) Résolution sur les mesures à prendre en vue d'assurer la bonne exécution du nouveau Programme substantiel d'action dans les pays africains les moins avancés

35. A propos de la résolution présentée, une délégation l'a trouvée très longue et très chargée. Elle a souhaité qu'elle soit scindée en deux ou trois résolutions qui tiendraient chacune compte d'un problème spécifique tel que : a) la non politisation de l'aide à présenter au Conseil économique et social; b) la révision des clauses de conditionnalité du FMI et de la Banque mondiale et le non respect des engagements pris à la Conférence de Paris; et c) les mécanismes de financement compensatoire et les résultats attendus de la 7ème CNUCED en ce qui concerne la mise en oeuvre du NPSA. Elle a également proposé d'amender le dispositif no. 1 pour refléter le fait que les PMA quant à eux ont toujours pris les responsabilités qui sont les leurs mais que le support apporté par la communauté internationale n'a pas été à la hauteur des besoins. En conclusion, la même délégation a recommandé que soit pris en compte dans les nouvelles résolutions l'aspect double de la coordination de l'aide : coordination aussi bien du côté des bénéficiaires que du côté des donateurs (surtout du système des Nations Unies) pour une plus grande complémentarité.

36. La Conférence a convenu d'amender le paragraphe 6 de la résolution dans le sens du renforcement des mécanismes existants et non pas par la création de nouvelles structures de coopération et de coordination de l'aide.

Etude approfondie des structures intergouvernementales et du fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social : Décision 1987/112 adoptée par le Conseil économique et social à sa quatrième réunion, le 6 février 1987 (point 5 de l'ordre du jour)

37. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétaire exécutif de la CEA a informé les participants que depuis 15 mois, dans tout le système des Nations Unies on entreprenait des opérations de rationalisation, dans le but de réduire les dépenses. L'Assemblée générale avait créé une Commission spéciale du Conseil économique et social, chargée d'une étude approfondie des structures intergouvernementales et du fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social. Concernant les institutions intergouvernementales de la CEA, une proposition visant à supprimer la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés, l'un des organes subsidiaires de la CEA, avait été soumise au Comité préparatoire technique plénier. A la place, il était proposé d'inscrire les problèmes de ces pays à l'ordre du jour de la session annuelle de la Commission et, suivant les nécessités, d'organiser des réunions ponctuelles, soit dans le cadre du Comité préparatoire technique plénier, soit dans celui de la Conférence des ministres de la CEA.

38. Le Secrétaire exécutif a souligné qu'en 1981, au moment de l'adoption du nouveau Programme substantiel d'action, les pays africains les moins avancés étaient au nombre de 21 mais qu'à la fin de l'année 1986, leur nombre était passé à 27, soit plus de 50 p. 100 du nombre des Etats membres de la Commission. Il semblait donc anormal que la majorité constitue un organe subsidiaire de la minorité, d'autant plus que les ministres des PMA se trouvaient dans une meilleure position de force assurant que leurs points de vue seraient suffisamment pris en compte au sein de l'instance plus large de la Conférence des ministres. En outre, la participation aux réunions des PMA aussi bien celle des experts que celle des ministres avait considérablement baissé au cours des dernières années, probablement à cause de difficultés éprouvées par les pays à financer la participation de leurs délégations à ces réunions annuelles. Compte tenu de tous ces éléments et des recommandations du Conseil économique et social, le Secrétaire exécutif a proposé que la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés soit supprimée.

39. Dans son intervention, le représentant du Togo a fait observer que les décisions prises par la Conférence des ministres de la CEA à Rabat en 1979 avaient été dictées par le souci de réduire les dépenses et d'accroître l'efficacité de la Commission. Plus tard, il avait été estimé judicieux de créer une seule conférence des planificateurs, des statisticiens et des démographes africains, compte tenu de l'interdépendance de leurs disciplines et de la nécessité de les coordonner et de les centraliser dans une seule instance. Par ailleurs, le Conseil d'administration du MULOPOC de l'Afrique de l'Ouest avait décidé de tenir ses réunions non plus tous les ans comme auparavant mais tous les deux ans, considérant qu'il était nécessaire de laisser au secrétariat du MULOPOC des délais suffisants pour exécuter son programme de travail, de façon à ce que les réunions du MULOPOC débouchent sur des résultats positifs. S'agissant de la proposition particulière présentée à la Conférence, l'intervenant a déclaré que le secrétariat de la CEA aurait dû soumettre aux Etats membres, longtemps avant la présente réunion, une

étude déterminant s'il était souhaitable de supprimer la Conférence, ce qui aurait mis les représentants des pays respectifs en mesure de prendre une décision. Comme la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés constituait pour ces pays une instance importante leur permettant de définir des positions communes, la révision de la fréquence des réunions devait être considérée comme une solution de rechange préférable à la suppression totale de la Conférence.

40. Une autre représentant a informé les participants que lorsque la Conférence des ministres des PMA avait été instituée en 1980, l'objectif était de permettre aux PMA de discuter de leurs problèmes particuliers et d'arrêter une position commune comme stratégie de négociation vis-à-vis des donateurs. Il a indiqué que traiter les problèmes des PMA au titre d'un simple point de l'ordre du jour de la Conférence des ministres de la CEA réduirait leur importance et ne produirait pas l'effet escompté sur la communauté internationale. Il a noté que la Conférence était troublée de recevoir du Comité technique préparatoire plénier une proposition de cette nature. Il a indiqué toutefois qu'il était nécessaire de procéder à une évaluation interne des résultats enregistrés par la Conférence depuis son institution. L'argument selon lequel le nombre des participants aux réunions des PMA avait diminué au cours des dernières années n'était pas suffisamment convaincant pour soutenir la proposition.

41. Un autre représentant a déclaré que la question de la participation devrait être reléguée au second plan devant les problèmes particuliers des PMA qui étaient généralement examinés lors des réunions de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés. Il a dit que le nombre croissant des PMA en Afrique était une indication de la persistance des difficultés économiques et financières rencontrées par les pays africains en développement et que les problèmes des PMA devraient recevoir une attention plus particulière et être examinés de façon plus sérieuse qu'auparavant. En l'absence de tout document permettant d'appuyer les propositions, il a déclaré qu'il serait inopportun de décider de supprimer la Conférence. Il a demandé au secrétariat d'assurer les participants de son attachement au renforcement du programme spécial de la CEA en faveur des PMA en particulier au Groupe des PMA au sein du secrétariat de façon à maintenir la qualité des travaux de recherche qui y étaient menés pour le compte des pays africains les moins avancés.

42. Un autre représentant a déclaré que l'étude préconisée en rapport avec la proposition ne se justifiait pas puisque considérée comme un moyen de mettre la question en veilleuse. Le nombre de pays africains au sein du groupe des pays les moins avancés était considérable et compte tenu de leurs problèmes particuliers, il était nécessaire qu'ils aient un forum où leurs problèmes pourraient être convenablement discutés et déboucher pour l'adoption d'une position concertée.

43. Le représentant de la CEDEAO a fait observer que la question des PMA était d'une extrême importance pour la sous-région étant donné que 11 pays membres de la CEDEAO figuraient parmi les pays africains les moins avancés. Il a déclaré que la proposition visant à supprimer la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés devrait tenir compte des répercussions politiques et psychologiques sur le plan international en particulier eu égard aux mesures de soutien international recommandées dans le nouveau Programme substantiel d'action.

44. Selon un représentant, les participants ignoraient tout de la proposition avant la réunion et la Conférence n'était saisie d'aucun document qui expliquait les détails de la proposition. Il a suggéré qu'en conséquence la Conférence des ministres des PMA africains soit maintenue et que les réunions continuent de se tenir tous les ans comme c'est le cas à présent, ou alors qu'elles se tiennent tous les deux ans.

45. En réponse aux différentes questions soulevées par les délégations, le Secrétaire exécutif a indiqué qu'il avait personnellement contribué à l'institution de la Conférence des ministres des PMA et qu'étant donné les nombreux problèmes rencontrés par les PMA, le secrétariat de la CEA continuera à renforcer son programme en faveur de ces pays. Il a assuré les ministres que des mesures sont envisagées pour renforcer le groupe qui au sein du secrétariat continuera d'exécuter le programme en faveur des PMA. Si les implications financières de la proposition et éventuellement la participation aux réunions ne sont pas nécessairement des questions primordiales, il n'en demeure pas moins qu'étant donné les événements qui se sont produits depuis la réunion de Paris, en particulier le nombre croissant des PMA membres de la Commission, il semblait anormal que la "majorité" continue d'être un organe subsidiaire d'une "minorité". Le Secrétaire exécutif a fait savoir que la proposition n'avait pas été présentée sur l'initiative du Comité technique préparatoire plénier mais du secrétariat conformément à la décision du Conseil économique et social de rationaliser le fonctionnement du système des Nations Unies.

46. Un consensus s'étant dégagé pour soutenir la proposition de maintien de la Conférence, la Présidente a clôturé le débat sur la conclusion suivante : la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés a décidé de poursuivre ses efforts et a demandé au secrétariat de prendre les dispositions appropriées pour convoquer les réunions sur une base annuelle ou biennale.

Date et lieu de la septième réunion du Comité intergouvernemental d'experts et de la huitième session de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés (point 6 de l'ordre du jour)

47. Le secrétaire de la Commission a informé la Conférence que la vingt-quatrième session de la Commission/quatorzième réunion de la Conférence des ministres était prévue du 26 au 29 avril 1988 et serait précédée de la réunion du Comité technique préparatoire plénier qui se tiendrait du 18 au 25 avril 1988. Comme il est de coutume, le secrétariat choisira cinq jours pour les réunions des PMA, ces dates seront communiquées aux pays au moment opportun. S'agissant du lieu, le secrétariat de la CEA a entamé des consultations avec des pays membres de la Commission et dès qu'une décision sera prise, elle sera également communiquée à tous les Etats membres.

Examen et adoption du rapport de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés (point 7 de l'ordre du jour)

48. Les participants ont examiné et adopté le rapport et les résolutions de la Conférence tels qu'ils avaient été amendés.

Clôture de la réunion (point 8 de l'ordre du jour)

49. En clôturant la réunion, le Vice-Président a déclaré que les problèmes de développement des PMA africains étaient d'ordre structurel et énormes, de sorte que ces pays eux-mêmes devaient redoubler d'efforts pour les résoudre, avec l'appui de la communauté internationale. Malgré les efforts consentis par les PMA pour appliquer le nouveau Programme substantiel d'action, la réaction de la communauté internationale avait laissé à désirer, surtout pour ce qui était de l'aide publique au développement qui devait être à la hauteur des besoins des PMA africains en ressources extérieures. Au nom des participants, il a lancé un appel aux donateurs pour qu'ils honorent leurs engagements au titre du nouveau Programme.

50. Présentant une motion de remerciements au Gouvernement de l'Ethiopie socialiste, le Vice-Président a exprimé la gratitude des participants pour l'aimable hospitalité qui leur a été accordée. Il a également exprimé la gratitude des participants au Camarade Mengistu Haile Mariam, Secrétaire général du Comité central du Parti des travailleurs éthiopiens, Président du Comité administratif militaire provisoire et Commandant en chef des forces armées révolutionnaires. Il a aussi rendu hommage à Mme Amina Salam Alli, Ministre d'Etat des affaires étrangères chargé de la coopération internationale de la République-Unie de Tanzanie pour la façon excellente et efficace dont elle avait dirigé les travaux de la réunion. Après avoir remercié le Secrétaire exécutif de la CEA et ses collaborateurs de l'excellente documentation et de la manière dont les services de la Conférence avaient été assurés, il a déclaré la réunion close.

RESOLUTIONS

Mesures à prendre en vue d'assurer la bonne exécution du nouveau Programme substantiel d'action dans les pays africains les moins avancés

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 40/205 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1985 dans laquelle celle-ci a réaffirmé que le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays africains les moins avancés constituait la "base d'une coopération continue entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement" et réitéré son "engagement en faveur de l'application intégrale et effective dudit programme" et dans laquelle l'Assemblée générale a également approuvé les conclusions et recommandations contenues dans le rapport du Groupe intergouvernemental chargé de la question des pays les moins avancés relative à l'examen global à mi-parcours du nouveau Programme substantiel d'action.

Rappelant également la décision de la vingt et unième session ordinaire de la Conférence au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine par laquelle ils ont adopté le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique qui a, par la suite, été approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa troisième session extraordinaire dans sa résolution S-31 du 1er juin 1986 et repris dans le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990.

Profondément préoccupée par la chute continue et persistante de la croissance économique et des résultats des pays africains les moins avancés en matière de développement à la suite de l'aggravation de la crise économique interne du fait de facteurs exogènes tels que la sécheresse et les cyclones, l'effondrement des cours mondiaux des produits de base, la détérioration considérable des termes de l'échange, les mesures protectionnistes appliquées sur les marchés des pays industrialisés et l'accroissement des obligations relatives au service de la dette.

Déplorant le fait que l'adoption des programmes d'ajustement structurel et de stabilisation financés par le FMI ou la BIRD est devenue une condition sine qua non pour la mobilisation de l'assistance internationale sous forme de flux de ressources financières et d'allègement de la dette, et constatant que les déficiences d'ordre structurel qui sont la cause profonde des déséquilibres existant dans les PMA ne sont pas pris en considération dans ces programmes,

Notant avec satisfaction les efforts considérables déployés par les pays africains les moins avancés en vue d'améliorer leur situation économique et sociale, en particulier les contraignantes mesures d'austérité qu'ils ont prises afin de parvenir à un redressement économique véritable qui devienne le fondement d'une croissance économique et d'un développement soutenus,

1. Encourage vivement les pays les moins avancés d'Afrique à intensifier leurs efforts de redressement économique grâce à la mobilisation et à l'utilisation judicieuse de ressources intérieures en vue de l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (1986-1990) qui favorisera l'exécution effective du nouveau Programme substantiel d'action;

2. Exhorte les donateurs à fournir un appui accru et rapidement octroyé à la balance des paiements ainsi qu'une aide pour les produits de base, une assistance aux programmes, notamment une assistance sectorielle et un financement des importations générales;

3. Engage les donateurs à ne pas utiliser le soutien à la balance des paiements en général comme un moyen de pression politique sur les PMA africains et à ne pas le lier à l'acceptation par ces pays de programmes d'ajustement structurel et de stabilisation du FMI ou de la BIRD qui impliquent des coûts sociaux allant à l'encontre de leurs priorités, buts et objectifs fondamentaux;

4. Prie instamment le FMI de procéder à un examen approfondi des principes sur lesquels reposent ses conditions d'octroi de prêts de façon à tenir compte des problèmes particuliers des PMA sur les plans politique, économique et social;

5. Prie instamment le FMI et la Banque mondiale de créer un mécanisme d'intervention efficace pour soutenir la monnaie des PMA africains lorsqu'ils procèdent à l'application de programmes d'ajustement structurel et de stabilisation, faute de quoi ces monnaies subiraient une dépréciation rapide de leurs taux de change qui, à son tour, aggraverait les pressions inflationnistes déjà fortes et réduirait la croissance et le développement en général;

6. Demande instamment aux organisations du système des Nations Unies et autres institutions internationales et organisations régionales et sous-régionales compétentes d'intensifier leurs efforts visant à mettre en place de nouveaux mécanismes et arrangements en vue de mobiliser des ressources financières, techniques et matérielles accrues en faveur des PMA et ce de manière concentrée;

7. Demande au Secrétaire exécutif de la CEA, en collaboration avec le PNUD et la CNUCED de fournir sur une base prioritaire, des ressources pour la réalisation d'études approfondies sur l'incidence globale des programmes d'ajustement structurel et de stabilisation dans les pays africains les moins avancés.

8. Demande également au Secrétaire exécutif de faire rapport sur l'application de la présente résolution à la huitième réunion de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés et vingt-troisième session de la Commission/quatorzième réunion de la Conférence des ministres.

Propositions sur les problèmes de développement des pays
africains les moins avancés à l'intention de la septième
session de la Conférence des Nations Unies sur le
commerce et le développement

La Conférence des ministres,

Rappelant sa résolution 397 (XV) du 12 avril 1980 confiant à la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés la responsabilité d'assurer la coordination des efforts, d'établir les priorités, de suivre et d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre du nouveau Programme global d'action et du nouveau Programme substantiel d'action en faveur des pays africains les moins avancés,

Notant que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, lors de sa septième session qui doit se tenir du 9 au 31 juillet 1987 à Genève, examinera les problèmes des pays les moins avancés en tenant compte du nouveau Programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés pour les années 1980 et que dans la Déclaration d'Addis Abeba en date du 18 mars 1987, les ministres africains du commerce et du développement chargés de préparer la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ont, notamment, réitéré les recommandations de l'examen global à mi-parcours en faveur des pays les moins avancés formulées dans le cadre des propositions élaborées en vue des négociations de la sixième réunion ministérielle du Groupe des 77 à la Havane (Cuba) tenue du 20 au 25 avril 1987 et de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement prévue à Genève,

1. Réaffirme que le nouveau Programme substantiel d'action est le fondement d'une coopération soutenue entre les PMA et la communauté internationale et qu'il devra être entièrement et effectivement appliqué,

2. Décide de faire siennes les propositions contenues dans la Déclaration d'Addis-Abeba en date du 13 mars 1987 par les ministres africains du commerce et du développement chargés de préparer la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement au sujet des problèmes des pays les moins avancés d'Afrique ainsi que les mesures d'accompagnement qu'il est recommandé d'appliquer aux niveaux national et international pour assurer l'exécution effective du nouveau Programme substantiel d'action,

3. Demande à la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement d'examiner la possibilité d'établir un mécanisme de financement permettant de compenser totalement le déficit des recettes d'exportation des PMA. A cet égard, des mesures spéciales devraient être prises pour renforcer les marchés des produits de base et augmenter les recettes d'exportation que les PMA tirent de ces produits,

4. Demande en outre que des dispositions spéciales soient élaborées pour les PMA au sein du mécanisme de financement compensatoire du FMI en assurant une compensation totale de leur déficit de recettes d'exportation, en subventionnant le paiement des intérêts sur l'encours des tirages et en leur accordant des délais de remboursement et des différés d'amortissement plus longs qu'actuellement,

5. Prie instamment les donateurs d'apporter aux PMA une aide financière accrue en termes réels, à des conditions qui tiennent compte de leurs besoins de développement à court et long termes. A cet égard, les pays donateurs qui ne l'ont pas encore fait, devraient tout mettre en oeuvre pour consacrer 0,15 p. 100 de leur PNB à l'aide publique au développement en faveur des PMA avant la fin de la décennie ou se fixer comme objectif prioritaire le doublement de leur aide publique au développement d'ici 1990.

6. Demande instamment aux pays développés d'appliquer intégralement et rapidement la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED et de convertir en dons tous les prêts bilatéraux consentis aux PMA d'Afrique au titre de l'aide publique au développement et ce, sans discrimination,

7. Demande au Secrétaire exécutif de faire rapport sur l'application de cette résolution à la huitième session de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés et à la vingt-troisième session de la Commission/quatorzième réunion de la Conférence des ministres de la CEA.